



Jean-Luc Moudenc Maire de Toulouse Président de Toulouse Métropole Monsieur Jean CASTEX Premier ministre Hôtel Matignon 57, Rue de Varenne 75700 PARIS

Références à rappeler : JLM/NL/19 036 298-c

Monsieur le Premier ministre,

Les langues régionales font partie intégrante de notre patrimoine culturel. Elles portent l'histoire de nos régions et sont l'âme de nos territoires. La langue occitane est ainsi constitutive de notre identité toulousaine et continue aujourd'hui à faire partie du quotidien de bon nombre de Toulousains.

Considérée comme une langue en danger sérieux d'extinction par l'UNESCO, cet héritage nécessite une protection.

A la différence d'un monument, une langue ne peut se protéger que par l'immersion dans la vie quotidienne. Aussi, pour préserver cette part de notre identité, je suis toujours engagé en faveur du rayonnement de l'occitan, au travers d'actions visibles avec la dénomination des rues toulousaines et des stations de métro ou encore avec le soutien apporté à des associations ou des événements culturels dédiés à la culture occitane, comme le « festival Occitanie » et le « forum des langues ». L'équipe municipale de Toulouse défend avec force ce bien commun.

Faire vivre la langue occitane auprès des jeunes générations est un impératif et doit s'accompagner d'un enseignement de l'occitan au sein du cursus scolaire.

Ce type d'enseignement doit être généralisé, promu, valorisé et inclus dans l'esprit de toute réforme de l'enseignement.

La réforme du baccalauréat et du lycée n'a, en ce sens, pas participé à l'objectif de pérennisation de l'enseignement des langues régionales. La baisse constante des effectifs de terminale choisissant ces options participe, au contraire, à la précarisation de ses enseignements.

C'est pourquoi, si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est parce que vous seul êtes en mesure d'impulser des adaptations simples de la réforme du baccalauréat et du lycée pour renverser cette tendance.

.../...

Des ajustements de cette réforme sont possibles et permettraient d'éviter la fragilisation des langues de France.

Le plan langue vivante étrangère que met actuellement en œuvre le Ministère de l'Education Nationale nécessite une réflexion et des mesures complémentaires spécifiques pour nos langues régionales, afin d'éviter une nouvelle régression de l'enseignement des langues de France.

C'est ainsi que l'alignement sur le statut des langues et cultures de l'Antiquité, pour la 1^{re} et 2^{eme} option facultative, tant au niveau du coefficient que de la bonification, ainsi qu'un statut autonome de l'enseignement de spécialité pourrait être une première mesure.

En espérant que cette sollicitation saura retenir toute votre attention,

je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Luc MOUDENC

Anthes,